

Délibération n°200313_21

Séance du Conseil d'administration du 13 mars 2020

Nombre de membres composant le conseil (effectif statutaire) : 30

Nombre de membres en exercice : 30

Membres présents : 15

Membres représentés : 9

Quorum : 15

Majorité requise pour le vote : 13

Pour :

DÉCISION

AVIS

INFORMATION

Ecritures d'apurement de l'inventaire

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes.

Liste des annexes à la délibération :

Apurement des écritures d'inventaire suite à la reconstitution de l'inventaire

Le Conseil d'administration

DECIDE

- D'approuver les écritures d'apurement de l'inventaire, comme présenté en annexe à la présente délibération, et qui s'accompagnent de la sortie de l'inventaire des immobilisations non retrouvées ou mises au rebut pour un montant de 16 millions d'euros.

Abstention(s) : 0

Votants : 24

Blanc(s) ou nul(s) en cas de vote à bulletin secret : 0

Suffrages exprimés : 24

Pour : 24

Contre : 0

La présente délibération est adoptée.

Fait à Sevenans,
le Directeur Général des Services
Le Directeur
Ghislain MONTAVON

Philippe Zilliox

Annexe 2.1 : Apurement des écritures d'inventaire suite à la reconstitution de l'inventaire

Contexte et Problématique

Lors de la bascule des données comptables dans Sifac en 2009 , de nombreuses fiches d'immobilisations n'ont pas été reprises .Leur valeur brute était comptabilisée à la balance ainsi que leurs amortissements , mais la comptabilité auxiliaire des immobilisations tenue sous forme de fiches d'immobilisations dans Sifac ne permettait pas de faire de recouplement avec la balance générale des comptes .L'objectif était donc de collecter les informations manquantes afin de reconstituer le fichier des immobilisations .La collecte des informations manquantes s'est faite à partir des archives et notamment du fichier informatisé Neptune , et la vérification de ces informations a été rendue possible grâce à la réalisation de l'inventaire physique des immobilisations .

A partir du recouplement entre l'inventaire comptable et l'inventaire physique, nous avons mis à jour les données comptables afin de sortir les immobilisations manquantes ou mises au rebut. Le but de cet apurement est de ne conserver dans nos comptes que les immobilisations physiquement présentes, que nous en soyons propriétaires ou qu'elles nous soient mises à disposition.

Méthodologie appliquée :

Par famille d'immobilisations, à partir du bilan de l'Université, nous avons recherché la correspondance entre les valeurs des immobilisations comptabilisées à la balance et les fiches d'immobilisations existantes (elles contiennent le descriptif de chaque immobilisation).

Nous avons constaté que lors de la bascule des données comptables de l'UTBM dans le logiciel Sifac en 2009, seules avaient été reprises les fiches d'immobilisations non amorties à la date de la bascule. Après avoir vérifié la qualité et l'exhaustivité des fiches d'immobilisations reprises dans Sifac en 2009 et donc non amorties à la date de la bascule (contrôle par échantillonnage), en s'assurant que chacune était couverte par les provisions d'amortissements adéquates, nous avons poursuivi l'exercice comparatif pour les fiches antérieures à 2009 jusqu'aux données les plus anciennes (1960).

Les données antérieures à 2009 étaient consultables dans le logiciel Neptune.

Jusqu'en 1995, les données étaient dans l'ensemble exploitables, avec toutefois des données parfois manquantes (localisation géographique du bien) ainsi que des descriptifs lacunaires.

Pour les années antérieures à 2001, dans l'ensemble, les renseignements que nous avons analysés nous ont permis de créer des fiches d'immobilisation de régularisation par familles d'immobilisation. Le montant global des fiches créées est de 21M€.

Après rapprochement entre l'inventaire comptable et l'inventaire physique, il apparaît que des immobilisations anciennes, notamment du mobilier mais aussi des ordinateurs et du matériel de bureau (respectivement aux comptes 2184 et 2183), des matériels divers (compte 2188), des collections de publications (comptes 216) du matériel d'enseignement (compte 2156), de l'outillage (compte 2155), des installations générales (compte 2181), du matériel spécifique (compte 2154)ainsi que des immobilisations incorporelles que se soit des frais de recherche ou de développement (compte 203)ou des logiciels (compte 205)n'ont pas été retrouvés ou ont été mis au rebut pour une somme totale de 16M€ .

Toutes ces immobilisations étaient vétustes et amorties.

Régularisations du module de suivi des immobilisations	(A) Montant brut des fiches créées	(B) Montant brut des fiches sorties	(A) – (B)
20300000	24 435,39	24 435,39	-
20531000	290 632,10	279 473,17	11 158,93
20580000	22 358,13	21 526,58	831,55
21315700	493 210,36	-	493 210,36
21355600	273 071,51	-	273 071,51
21355700	303 714,44	-	303 714,44
21355800	1 402 320,38	-	1 402 320,38
21547000	2 560 395,88	1 165 327,99	1 395 067,89
21557000	493 729,06	355 740,85	137 988,21
21567000	3 167 370,36	2 382 040,31	785 330,05
21817000	929 913,83	550 037,11	379 876,72
21827000	28 602,07	28 602,07	-
21832700	6 320 533,70	6 302 668,79	17 864,91
21847000	1 245 672,80	1 218 081,04	27 591,76
21887000	2 639 264,15	2 621 561,56	17 702,59
21126000	5 514,07	-	5 514,07
21216000	72 039,98	72 039,98	-
21832600	52 378,31	52 378,31	-
21846000	25 486,42	25 486,42	-
21886000	312 677,78	312 677,78	-
21600000	2 679,34	2 679,34	-
21818000	273 012,50	273 012,50	-
21831700	80 640,22	80 640,22	-
21832800	82 618,94	82 618,94	-
21888000	13 915,83	13 915,83	-
TOTAL	21 116 187,55	15 864 944,18	5 251 243,37

Les écritures ont été validées par nos commissaires aux comptes qui ont procédé aux vérifications d'usage dans le cadre de l'audit de certification annuel des comptes de l'université.